

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE. 203

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### ACQUISITION DE L'ŒUVRE EPHEMERE « UMBRELLA SKY PROJECT, JARDIN INVERSE - CARCASSONNE'21 » .

\*\*\*\*\*

Dans le cadre de ses animations estivales, la Ville de Carcassonne accueille cette année de nombreuses manifestations dont le Tour de France, les 9 et 10 juillet, évènement national majeur, qui permet la promotion tant de la Cité que de la Bastide.

Afin de parfaire son image, la Ville s'est rapprochée des artistes de la société Impactplan qui lui a proposé la création d'une œuvre dénommée « Umbrella Sky Project, Jardin Inversé - Carcassonne'21 » .

Le projet d'art urbain représente un jardin éphémère suspendu, composé de 70.000 fleurs, coloré et spécifiquement imaginé pour s'adapter et mettre en valeur la Rue de Verdun, axe central de la Bastide.

Après négociations, la Société Impact Plan sise à Agueda (Portugal) a proposé l'acquisition de cette œuvre, pour un montant maximum de 38.213 € hors taxes.

Les crédits afférents sont prévus sur la ligne 21 – 2161 – 415 du Budget principal.

J'ai donc décidé de conclure un marché avec la Société Impact Plan pour le montant précité conformément aux termes de l'article Article R2122-3 du Code de la commande publique.

Carcassonne, le 31 AOÛT 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210831-decision21203-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/08/2021

Affichage : 31/08/2021

Le Maire  
Gérard LARRAT

